



Cession de terrain en indivision

Par **Juristic**, le **01/02/2018** à **16:34**

Bonjour, rnrnMon pere recemment decede remarie avec des enfants aurait cede le terrain en indivisibilite avec ma mere il y a 20 ans alors qu il refusait le partage. Quels recours pour faire valoir nos droits a la succession pour ce bien achete lors du mariage avec ma mere?rnrnCordialement,

Par **amajuris**, le **01/02/2018** à **16:53**

bonjour,rnpour vendre un bien immobilier en indivision, il faut, l'accord de tout les propriétaires indivis.rnje ne vois pas comment votre père aurait pu "céder" ce bien indivis sans l'accord de votre mère.rnune vente immobilière se fait obligatoirement par acte notarié.rnil vous faut trouver le notaire qui a passé l'acte ou vous renseigner au fichier immobilier du service de la publicité foncière.rnsalutations

Par **Juristic**, le **04/02/2018** à **16:05**

Bonjour, rnrnC est la conclusion que je me faisais. Rdv est pris avec le notaire pour tire cela au clair.rnrnEn vous remerciant